



## Activation de la saison 2020

Quelques petits rappels avant la saison estivale :

Le canal 10 des tours de guet du SDIS (REAL) ne sera activé que durant les heures d'ouverture de celles-ci. En cas de non réponse des REALS, contactez le SDIS par l'intermédiaire du 112 ou 18.

Le PC VARorange est activé à compter du **6 juillet 2020** ainsi que Forêt Var et le Mont Caume. Les tours de guet sont activées le **04 juillet 2020**.

Les horaires de permanence PC VARorange sont les suivants : 11 h 00 à 19 h 00.

Pour l'opérationnel, contacter VARorange :

- Par radio, **annoncer impérativement le canal sur lequel vous appelez** :  
*Exemple : VARorange, ici CCFF..... Sur canal 4. Parlez*
- Par téléphone : **04 89 96 43 62**

Nous demandons d'appliquer cette modification de procédure afin de gagner du temps et de faciliter le travail des opérateurs.

Durant toute la durée de vos patrouilles ou vigies, vous devez veiller le canal 10, ainsi que VARorange. Pour cela, soit vous utilisez la double veille, soit vous êtes dotés d'un 2<sup>me</sup> poste.

Vous trouverez ci-après, en page 2, un tableau de correspondance : n° du canal d'appel et situation géographique de celui-ci.

La carte d'alerte du risque incendie est mise à jour la veille en fin d'après-midi, elle est consultable sur le site de la préfecture du Var : [http://www.var-adm.net/massifs83\\_web/massifs83.gif](http://www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif)  
Vous recevrez une alerte de l'ADCCFF83 par **SMS** la veille au soir en cas de risque **Rouge et Rouge Extrême**

### POUR ENREGISTRER LES DEPARTS ET RETOURS DE PATROUILLES :

Appelez le n° GRATUIT : **0800 800 180**

Tapez les 3 derniers chiffres du code INSEE de la commune

Tapez le n° de votre patrouille ou \* si Vigie

Tapez 1 pour départ de patrouille ou 2 pour retour de patrouille

Raccrochez après la confirmation du GOPAV.

*Claude Masson Secrétaire général de l'ADCCFF/RCSC83*

## LES RELAIS VARORANGE

- 40 : Canjuers et Mont Faron
- 41 : Puy de la Sigüe
- 42 : Mont Vinaigre
- 43 : La Loube
- 44 : Mont Lachens
- 45 : Les Pradels – Mont Jean
- 46 : Notre Dame des Anges
- 47 : Grand Cap – Mont Caume
- 48 : Sainte Baume Gros Bessillon
- 49 : Mont Aurélien

